



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC - BONNAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - GELIS (Suppléant) - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - SARRAN - SEGUR - VERNHES.

N° 2013/142

**Objet : Attribution du marché à bons de commande pour la fourniture de granulats
2013-2014-2015
(Annule et remplace la délibération n°2013/109 du 30/05/2013)**

Vu la convention de groupement de commande signée entre la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout et les Communes de Cabanès, Carbes, Cuq les Vielmur, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Magrin, Prades, Pratviel, Saint-Paul Cap de Joux, Serviès, Teyssode, Vielmur sur Agout et Viterbe en vue de la passation d'un marché de travaux à bons de commande utilisable par chaque membre du groupement, à hauteur de ses besoins respectifs. Les prestations concernant la fourniture de granulats, d'une part, de la voirie communautaire, et d'autre part, des voiries communales et rurales non communautaires,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 04 avril 2013,

Vu les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 6 mai 2013, a analysé les propositions transmises en tenant compte du prix des prestations et de leur valeur technique. Elle a retenu comme étant la mieux-disante en fonction des prix unitaires

- la société Carrières de Peyrebrune domiciliée Route d'Arifat 81360 MONTREDON LABESSONNIE (site de production) et 25, avenue de Larrieu 31023 TOULOUSE Cedex 1 (siège social) pour les lots n°1 et 2 selon les prix unitaires indiqués ci-dessous :

Lot n°1 :

Prix H.T. à la tonne														
Livré en dépôt					Livré sur chantier					Pris en carrière				
Enroch.	Stérile	0/20	Sable	20/40	Enroch.	Stérile	0/20	Sable	20/40	Enroch.	Stérile	0/20	Sable	20/40
16,50	7,30	9,40	10,60	12,40	16,50	7,30	9,40	10,60	12,40	12,40	4,60	6,60	7,40	9,30

Lot n°2 :

Prix H.T. à la tonne					
Livré en dépôt		Livré sur chantier		Pris en carrière	
6/10-10/14	2/4-4/6	6/10-10/14	2/4-4/6	6/10-10/14	2/4-4/6
16,50	16,90	16,90	17,40	14,80	15,30

- la société CARCELLER domiciliée Route de Lafenasse 81120 REALMONT pour le lot 3 selon les prix indiqués ci-dessous :

Prix H.T. à la tonne					
Livré en dépôt		Livré sur chantier		Pris en carrière	
Graves Emulsion	Enrobés à chaud 0/6 – 0/10	Graves Emulsion	Enrobés à chaud 0/6 – 0/10	Graves Emulsion	Enrobés à chaud 0/6 – 0/10
59,20	88,30- 81,00	60,30	89,40 - 82,10	52,90	81,90 - 74,60

Encadrée par les montants de l'opération suivants :

Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
70 000 € HT	280 000 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la société Carrières de Peyrebrune pour les lots n°1 et 2 et l'entreprise Carceller pour le lot n°3 du marché à bons de commande pour la fourniture de granulats pour les années 2013-2014-2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue le marché de fourniture de granulats pour 2013-2014-2015 à la société Carrières de Peyrebrune pour les lots n°1 et 2 et à l'entreprise Carceller pour le lot n°3 selon les détails indiqués ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Voirie.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2013.

Raymond GARDELLE